



Quéré & Levet Avocats

A.A.R.P.I.



nos atouts

23 ans d'expérience en matière de conseils et d'accompagnement des chefs d'entreprises.

Elle privilégie les modes amiables des litiges.

Myriam Quéré est membre du Conseil de l'Ordre



MYRIAM QUERE
Avocat associé



13 ans d'expérience en droit des entreprises et de la famille.

Bien qu'avocat du contentieux elle met l'accent sur le règlement amiable des conflits.

Serpil Levet est Professionnel Qualifié (Article 255 9° du Code civil), membre de l'association nationale des avocats désignés par les juridictions en qualité de mandataires judiciaires (ANAMJ).

SERPIL LEVET
Avocat associé

Maître Myriam Quéré et Maître Serpil Levet sont respectivement Présidente et Vice-présidente de l'association JURI-MEDIATION, qui a pour but de promouvoir et de mener des actions de médiation.



nos domaines

Le cabinet Quéré & Levet Avocats intervient auprès des professionnels et des particuliers, dans les domaines suivants:

- **droit des sociétés:** constitution de sociétés, suivi juridique des sociétés, changement de dirigeant, transfert de siège social, fusion, scission, et plus généralement regroupement de sociétés, etc.

- **en droit commercial :** négociation des contrats commerciaux, opérations de cessions de fonds de commerce, artisanal ou civil, cession de droit au bail, location gérance, restructuration et cession-acquisition d'entreprises,

- **droit du travail :** rédaction des contrats de travail, licenciements, litiges prud'homaux, ruptures conventionnelles du contrat de travail, etc.

- **droit des baux :** rédaction de bail commercial, bail professionnel, bail précaire, baux d'habitation,

-**droit des personnes :** divorce, séparation, adoption, changement de nom, changement de régime matrimonial,

-**transactions immobilières** en accessoire de ces domaines.

Droit des sociétés

Droit commercial

Droit des personnes

Droit des baux

Droit du travail



Avocat conseil

Le cabinet Quéré & Levet Avocats vous conseille dans les choix importants de votre vie.

Le cabinet rédige les actes inhérents à vos décisions.

- création d'une entreprise éventuellement sous forme de société (statuts)
- rédaction de baux commerciaux ou d'habitation renouvellement ou rupture des baux en cours
- achat ou cession d'un fonds de commerce ou de participation d'une société civile ou commerciale
- incidences fiscales de vos décisions
- transmission de patrimoine
- cessation de l'activité professionnelle (liquidation amiable ou judiciaire en cas de difficultés financières ou autres)
- fonder une famille (choisir entre le mariage et le PACS)
- intérêt d'avoir une marque, la définir et la déposer
- divorce

*Le cabinet **Quéré & Levet Avocats** vous conseille également sur l'opportunité d'initier ou non une procédure contentieuse.*

Il existe la possibilité de régler amiablement un différend. La Loi met à la disposition du justiciable plusieurs modes alternatifs de règlement (procédure participative, médiation, conciliation, arbitrage).

*Le cabinet **Quéré & Levet Avocats** vous assiste et vous conseille tout au long de ces négociations et continuera à le faire si elles n'aboutissent pas et que le dossier doit être soumis à l'appréciation de la Juridiction compétente.*



Avocat contentieux

Le cabinet Quéré & Levet Avocats représente et assiste les entreprises et les particuliers devant les juridictions et dans les domaines suivants :

- famille : divorce, séparation, adoption, reconnaissance de paternité, actions aux fins de subsides, contestation de paternité, etc.
- litige portant sur le contrat de travail, devant le conseil des Prud'hommes,
- recouvrement de créance impayée,
- construction, malfaçons, vices cachés,
- expulsions, loyers impayés, etc.



3, allée des Aubépines – 74600 SEYNOD

Tél : 04 57 41 58 39 ou 04 50 24 01 46 / Fax : 04 50 10 01 54

www.ql-avocats.com

Adresses mël : myriam.quere@ql-avocats.com – serpil.levet@ql-avocats.com

SIRET : 818 031 304 00012

